

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1886.

NATURALISATION ORDINAIRE.

1^o Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE BORCHGRAVE.

I

Demande du sieur Paul PAULY.

MESSIEURS.

La naturalisation ordinaire a été conférée, le 15 mai 1885, au sieur Pauly, sous-officier d'infanterie à Bruxelles, né à Luxembourg, le 4 mars 1862.

Cette naturalisation n'a pas été acceptée par le pétitionnaire, qui se trouvait, à cette époque, dans l'impossibilité d'acquitter le droit d'enregistrement. Aujourd'hui le sieur Pauly renouvelle sa demande.

Aucune indication nouvelle n'est de nature à modifier les conclusions favorables qui lui ont déjà valu la naturalisation.

La commission estime donc qu'il y a lieu de prendre en considération la nouvelle demande du sieur Pauly.

Le Rapporteur,

JULES DE BORCHGRAVE.

Pour le Président,

J. DE BURLET.

II

Demande de la demoiselle Marie-Joséphine SCHWEISTHAL.

MESSIEURS,

La demoiselle Schweisthal, née à Perlé (grand-duché de Luxembourg), le 18 décembre 1848, actuellement institutrice à Meix-le-Tige, est arrivée en Belgique en 1879.

Les renseignements recueillis sur la conduite, la moralité et les antécédents de la pétitionnaire sont des plus favorables.

Elle s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,**Pour le Président,***JULES DE BORCHGRAVE.****J. DE BURLET.**

III

Demande du sieur Adolphe-Bruno-Jules MANN.

MESSIEURS,

Le sieur Mann, né à Pirna (Prusse), le 2 août 1841, est arrivé dans le royaume en 1863 et est actuellement établi à Bruxelles comme pelletier. Il a épousé une Belge. Il est père d'un enfant né à Bruxelles en 1876.

La conduite et la moralité du pétitionnaire n'ont fait l'objet d'aucun rapport défavorable.

Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,**Pour le Président,***JULES DE BORCHGRAVE.****J. DE BURLET.**

IV

Demande du sieur Ludovic-Cornil-Benoît DEBLOCK.

MESSIEURS,

Le sieur Deblock, né à Bergues (France), le 16 mai 1850, et établi en Belgique depuis le 9 mai 1879, a sollicité et obtenu, le 11 mai 1885, la naturalisation ordinaire.

Cette naturalisation n'a pu être acceptée par le pétitionnaire faute d'avoir obtenu en temps utile l'autorisation du Président de la République française.

La commission, conformément à ses conclusions antérieures, estime qu'il y a lieu de prendre en considération la nouvelle demande du sieur De Block.

Le Rapporteur,

JULES DE BORCHGRAVE.

Pour le Président,

J. DE BURLET.

2^e Rapports faits, au nom de la commission, par M. VAN CLEEMPUTTE.

V

Demande du sieur Antoine-Henri-Wiegmans HAMER.

MESSIEURS,

Le sieur Hamer, né à Groesbeek (Pays-Bas), le 30 avril 1850, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire réside à Hal depuis le 1^{er} juillet 1879.

Il a satisfait, en Hollande, aux lois sur la milice.

Sa conduite et ses antécédents sont sans reproches.

Il offre d'acquitter le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de proposer de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

Pour le Président,

J. DE BURLET.

VI

Demande de la demoiselle Jeanne-Marie WOLTERS.

MESSIEURS,

La demoiselle Wolters, née à Rosmalen (Pays-Bas), le 17 février 1862, sollicite la naturalisation ordinaire.

La pétitionnaire réside en Belgique depuis plus de cinq ans; elle y est arrivée le 28 février 1881, pour entrer dans la Congrégation des sœurs de la Miséricorde.

Elle demande la naturalisation ordinaire afin de pouvoir exercer les fonctions d'institutrice en Belgique.

Sa conduite et ses antécédents sont irréprochables.

Elle promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

Pour le Président,

J. DE BURLET.

VII

Demande de la demoiselle Henriette-Jeanne-Marie VAN NES.

MESSIEURS,

La demoiselle Van Nes, née à Driel (Pays-Bas), le 14 août 1862, aujourd'hui institutrice à Renaix, sollicite la naturalisation ordinaire.

La pétitionnaire réside en Belgique depuis 1879; elle y est venue pour entrer comme pensionnaire à l'institut Sainte-Marie à Renaix; elle a ensuite suivi les cours normaux à l'établissement de Saint-Nicolas et a obtenu son diplôme.

Sa conduite et ses antécédents sont irréprochables.

Elle promet d'acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

Pour le Président,

J. DE BURLET.
